

COMMUNE DE HAO

Polynésie Française
Subdivision des Tuamotu-Gambier

Effectif légal du Conseil : 15
Membres en exercice : 15
Ont pris part à la délibération : 13
Dont 4 procuration(s)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 août 2025.

N° 43 / 2025

Portant modification du plan de financement relative à l'opération d'investissement « Construction ou réhabilitation d'un bâtiment aux normes abri de survie à Hao ».

Présidence par : Mme BUTCHER épouse FERRY Yseult, Maire de la Commune de HAO

Date de la réunion du conseil municipal : 21 août 2025

Date de convocation : 12 août 2025

Lieu de la séance : FARE ARTISANAT (actuelle mairie)

Membres présents : 13 membres

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : 4 membres

Membre(s) absent(s) : 2 membres

Secrétaire de séance : Mme MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette

Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prs	Abs	Procuration à
Mme BUTCHER épouse FERRY Yseult	Maire	x		
M. TAKAMOANA Maniaro	1 ^{er} adjoint au maire	x		
M. PIRIOTUA Anselme	2 ^{ème} adjoint au maire		x	Mme TANGI épouse HOLMAN Mirabelle
Mme TANGI épouse HOLMAN Mirabelle	3 ^{ème} adjointe au maire	x		
Mme TETUA épouse BUSTIN Francine	4 ^{ème} adjointe au maire	x		
M. TAKAMOANA François	Maire délégué de AMANU		x	
Mme MAIRIHAU épouse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine	Maire délégué de HEREHERETUE		x	Mme BUTCHER épouse FERRY Yseult
M. KOHUEINUI Atanase	Conseiller municipal	x		
Mme TEUIRA-HIOE épouse MAIFANO Tehea	Conseillère municipale		x	M. KOHUEINUI Atanase
Mme MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette	Conseillère municipale	x		
M. ARAKINO Lothaire	Conseiller municipal		x	M. TAKAMOANA Maniaro
M. KAPIKURA Théodore	Conseiller municipal	x		
M. TUAHINE Théodore	Conseillère municipale		x	
Mme TETARONIA épouse HIO Nadine	Conseillère municipale	x		
M. TUTEAMARU Edga	Conseiller municipal	x		

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 04/09/2025

987-200013456-20250821-DEL_043_2025-DE

Le Maire expose :

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie française ;
VU la convention relative à des bâtiments publics pouvant servir d'abris de survie dans l'archipel des îles Tuamotu (Polynésie Française) en cas de survenance d'un événement météorologique majeur n°2021-2025 n° HC/22-21 signée le 29 avril 2021 entre l'Etat et la Polynésie Française ;
VU la délibération n°57 2024 Relative à l'opération d'investissement « Construction ou réhabilitation d'un bâtiment aux normes abri de survie à Hao »
VU le devis estimatif de l'opération ;

Considérant que la commune n'a pas pu notifier la société chargée de la prestation d'étude relative à l'opération dans le délai imparti par l'arrêté de financement ;

Considérant que, de ce fait, la commune a perdu le financement initialement accordé et doit désormais procéder au dépôt d'un nouveau dossier de demande de financement ;

Après débats et sur proposition du Maire, le conseil municipal :

ARTICLE 1 – Approuve l'opération « **Construction ou réhabilitation d'un bâtiment aux normes abri de survie à Hao** » et **Adopte** le plan de financement, le dossier technique et le montant estimatif détaillé comme suit :

Désignation	HT	TVA	Montant TTC
Essai de sol – étude géotechnique G1/G2	1 200 000	156 000	1 356 000
Levé topographique terrain	900 000	117 000	1 017 000
Études de programmation et de maîtrise d'œuvre (phase conception)	3 500 000		3 500 000
Bureau d'études fluides et structures (y compris assainissement)	2 000 000	260 000	2 260 000
Bureau de contrôle (phase conception)	450 000	58 500	508 500
Levé ou scan de bâtiments existants	1 400 000	182 000	1 582 000
Diagnostic structurel de bâtiments existants	1 400 000	182 000	1 582 000
Vérification du dimensionnement structurel de l'existant	550 000	71 500	621 500
Diagnostic électrique de bâtiments existants	900 000	117 000	1 017 000
TOTAL	12 300 000	1 144 000	13 444 000

Plan de financement de l'opération :

Opération TOTAL HT	Opération TOTAL TTC (100%)	Convention abris (95% TTC)	COMMUNE (SOLDE)
12 300 000 FCFP	13 444 000 FCFP	12 771 800 FCFP	672 200 FCFP

ARTICLE 2 – Autorise le maire à solliciter l'aide financière du Pays et de l'Etat, et à signer la convention d'assistance financière correspondante (et ses éventuels avenants) suivant le plan de financement retenu et au vu des crédits inscrits au budget communal.

ARTICLE 3 – Autorise le maire à lancer les consultations de marchés publics, à signer les marchés, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés correspondants avec le ou les entreprises retenues, ainsi que toute(s) décision(s) concernant leurs avenants éventuels, lorsque les crédits sont inscrits au budget communal, et ce, conformément au code des marchés publics.

RF HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/09/2025 987-200013456-20250821-DEL_043_2025-DE

ARTICLE 4 – Conformément aux dispositions des articles R-421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formée contre la présente délibération dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr

ARTICLE 5 – Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

La présente délibération mise aux voix est adoptée comme suit :

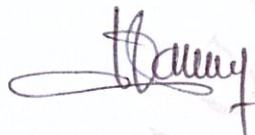
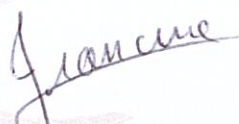
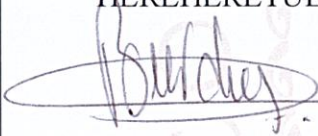
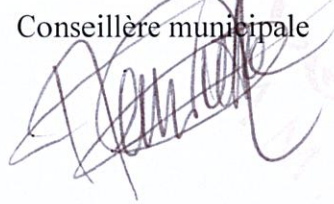
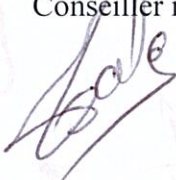
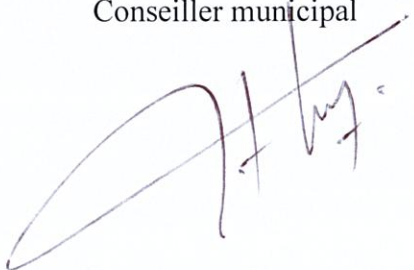
Pour : **13(dont 4 procurations)**

Contre :



RF
HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/09/2025
987-200013456-20250821-DEL_043_2025-DE

Le conseil municipal

BUTCHER épouse FERRY Yseult, Chantal, Tuhiata 	TAKAMOANA Maniaro Premier adjoint 	PIRIOTUA Anselme Deuxième adjoint 
TANGI épouse HOLMAN Mirabelle, Tekahu Troisième adjointe 	TETUA épouse BUSTIN Francine, Faraura Quatrième adjointe 	TAKAMOANA François, Terokehau, Péré, Timotéo Maire délégué de AMANU
MAIRIHAU épouse TUTEIRIHIA Marie- Madeleine, Mahia Maire déléguée de HEREHERETUE 	KOHUEINUI Atanase, Haumatanui Conseiller municipal 	TEUIRA-HIOE épouse MAIFANO Tehea Conseillère municipale 
MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette, Poerava Conseillère municipale 	ARAKINO Lothaire Conseiller municipal 	KAPIKURA Théodore, Marere Conseiller municipal 
TUAHINE Théodore, Tetuhua Conseiller municipal	TETARONIA épouse HIO Nadine, Arei Conseillère municipale 	TUTEAMARU Edgar, Louis Conseiller municipal 

**Délibération portant modification du plan de financement relative à l'opération d'investissement
« Construction ou réhabilitation d'un bâtiment aux normes abri de survie à Hao »**

RF
HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/09/2025
987-200013456-20250821-DEL_043_2025-DE